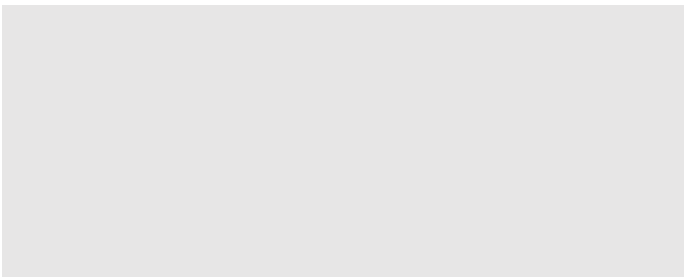


Maison à rénover sur terrain de +/- 858 m²

Rue des Bigarreux 42 à 1180 Uccle

Faire offre à partir de 500.000 €

(sous réserve d'acceptation par les propriétaires)



SITUATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Villa construite en 1955 – à rénover

Emprise au sol de 50 m² + 1 étage + toiture

Cave sous une partie de la maison

Disponibilité à l'acte

Revenu cadastral : 1260 €

Revenu Cadastral indexé : 2330 €

Précompte immobilier : 1173,45 €

ASPECTS TECHNIQUES ET URBANISTIQUES (les documents sont sur le site de l'agence)

PEB : G 653

Certificat électrique : dispense de certificat vu les gros travaux de rénovation nécessaires

Chaudière au gaz

Châssis en bois d'origine avec simple vitrage

La maison est reliée aux égouts

Servitude d'égouttage de la maison voisine à l'arrière de la maison (eaux usées des caves du voisin)

Attestation de sol : rien à signaler

Les renseignements urbanistiques sont disponibles

On est en zone Natural 2000

Pour un agrandissement de la maison : voir les prescriptions du PRAS 5 Kriekenput et passer au service d'urbanisme avec un croquis/projet

La maison est située sur la route n° 1 du plan annexé au PPAS

La construction secondaire à destination d'élevage n'est pas jumelée : l'acquéreur en fera son affaire personnelle.



Agence 66 Real Estate - IPI 505 693 & 506 362
0474/066 066 - info@agence66.be – agence66.be
Chemin des Noces 40 à 1410 Waterloo

document non contractuel - recto

OFFRE D'ACHAT

Noms et Prénoms du/des Offrants: _____ copie ID carte R/V en annexe

Domicilié(s) _____

GSM : _____

Email : _____

Identification du bien concerné

Le/les soussigné(s) déclare(nt) par la présente, après avoir pris rendez- vous avec l'AGENCE 66, faire l'engagement ferme, définitif et irrévocable de se porter acquéreur de la **maison sise Rue des Bigarreux 42 à 1180 Uccle sur un terrain de +/- 858 m²**, aux conditions particulières décrites au recto, dans l'état où elle se trouve, bien connu par le/ les soussignés, sans garantie de vice caché ni de contenance. Le bien sera quitte et libre de toutes charges pour l'acte authentique de vente.

Le/les soussignés accepte(nt) de dispenser les vendeurs de la délivrance du certificat électrique.

Montant et durée de l'Offre

L'offre d'achat est faite au prix de€ tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris. La présente offre est valable jusqu'au et ne peut être unilatéralement retirée par le/les offrant(s) avant cette date. L'offre qui est réceptionnée par l'Agence 66 le est réputée avoir été réceptionnée par le/les propriétaires.

Le/les offrants accepte(nt) de payer l'équivalent de 10 % du présent prix, soit.....€ à la signature du compromis et ce sur le compte de leur notaire ; le solde sera payé à l'acte authentique. (Voir modèle de compromis sur www.agence66.be)

Clause suspensive (facultative)

Le présent engagement est fait sous la condition suspensive de l'obtention d'un prêt hypothécaire de€. L'offrant devra introduire sa demande auprès d'au moins deux institutions bancaires belges. La durée de la clause suspensive est de.....jours à compter de Après cette date, l'offre sera considérée comme définitive.

Engagement ferme du/des offrant(s)

Le/les offrant(s) ayant été parfaitement informé(s) sur l'immeuble, la présente offre est émise sans réserve : en cas d'acceptation par le/les propriétaire(s), la vente sera parfaite et obligera le/les offrant(s) à acheter le bien aux conditions habituelles et à celles reprises dans le présent document, sauf stipulation d'une ou plusieurs condition(s) suspensive(s), auquel cas la vente ne sera parfaite qu'à la levée de ladite ou desdites condition(s). Toutefois, le transfert de la propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique. Le/les offrant(s) confirme(nt) que l'acceptation de la présente offre par le/les propriétaires emportera l'accord des parties sur tous les éléments essentiels et substantiels du contrat de vente qui aura en conséquence un caractère parfait au sens de l'article 1583 du code civil; à ce titre, le/les offrants indique(nt) qu'il(s) considère(nt) comme élément(s) substantiel(s) de la vente:

Sanction en cas de non-exécution

Dans l'hypothèse où cette offre est acceptée par le/les propriétaires, et dans le cas où l'une des parties est en défaut d'exécuter ses engagements, l'autre pourra, quinze jours après injonction adressée par recommandée, soit poursuivre l'exécution forcée de la vente par voie judiciaire, soit considérer la vente résolue de plein droit. Dans les deux cas, la partie défaillante sera tenue de payer à l'autre, à titre d'indemnité, un montant fixé à 10 % du prix de vente.

Le notaire choisi le/les offrant(s) est :.....

Fait à....., le/...../.....

Signature du/des offrant(s)
(Faire précéder de la mention 'Lu et Approuvé')

En cas d'acceptation de l'offre par les propriétaires :

Fait à....., le/...../.....

(Faire précéder de la mention « Pour accord »)